Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Wissembourg

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Séance du 22 Février 1999
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Nombre
de membres : 17

Votants présents : 12
MM. LOGEL, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER, Mme CABIROL, MM. NEUHARD, ATZENHOFFER, MEYER-KUHN, GOETZ, ISEL, WINLING.

Absents : MM. RUSTENHOLZ, PREVOT, WEISBECKER, HAAS, BABILON (excusés)

Dél. N° 12/1998
OBJET : **ACQUISITION CAMION, GRUE ET BENNES**

Le Président rappelle la délibération du Bureau décidant l'acquisition, par la Communauté de Communes, du camion mis en vente par l'Association REUSSIR Environnement. Il informe également le Bureau que le Comptable du Trésor surseoit, depuis lors, au paiement du camion à ladite Association.

- VU la délibération du 26 octobre 1998 par laquelle le Bureau du Conseil Communautaire décide l'acquisition du camion mis en vente par l'Association REUSSIR Environnement

- VU le courrier, en date du 16 février 1999, du Comptable du Trésor de Woerth informant le Président de la Communauté de Communes qu'il est dans l'obligation de suspendre le paiement du mandat ayant pour objet l'achat du camion de l'Association REUSSIR Environnement

- CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service de livraison du matériel associatif (chapiteaux, podiums, barrières)

- VU la délibération du Conseil Communautaire du 9 mars 1998 donnant délégation au Bureau

le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

. d'acquérir un camion à virole, une grue et deux berces bennes caisses au titre de l'opération d'investissement "matériel communautaire et transport" inscrite au budget de la Communauté de Communes.
Le paiement de la dépense se fera au vu de l'état des crédits d'investissement 1998 reportés sur l'exercice 1999.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE DE WISSEMBOURG
le - 1 MARS 1999

Pour copie conforme,
MORSBRONN-LES-BAINS, le 23 février 1999
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

COMMUNAUTE DE COMMUNES * VALLEE DE LA SAUER *

Le Président,
Bernard LOGEL